



Déclaration Liminaire Force Ouvrière à la CAP des Directeurs Techniques

du 09 décembre 2015

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président de séance,

Vendredi 13 novembre 2015 une vague d'attentats d'une grande atrocité s'est abattue sur la ville de Paris.

Le SNPPT FO s'associe à la douleur des familles et des proches des victimes.

Nous tenons à saluer la réactivité et le professionnalisme des collègues fonctionnaires (police, pompiers, personnels de santé, militaires, ...), bénévoles et associations qui sont intervenus auprès des victimes et de leurs familles.

Le SNPPT FO réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs républicaines que sont la Liberté, l'Égalité, et la Fraternité.

Le SNPPT FO vous fait part de son exaspération suite à l'absence d'ouverture d'un concours interne et externe de Directeur Technique pour l'année 2016. Les services RH de la DAP ont été saisis à de multiples reprises par notre syndicat, mais la réponse est restée la même : les recrutements par concours sont figés dans l'attente de l'aboutissement de la réforme statutaire des personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire. Notre organisation ne voit pas le lien entre la réforme statutaire et l'arrêt des ouvertures de concours. Et chaque année, la liste des départs en retraite ou en détachement non remplacés s'allonge. Cet alibi n'est-il pas un moyen déguisé pour l'administration de passer en force une diminution des effectifs du corps et la suppression de certaines spécialités dont elle ne sait pas reconnaître l'utilité? Le SNPPT FO déplore cette situation car elle compromet l'avancement et les perspectives de carrière des agents titulaires de catégories B et C.

D'autre part, dans le cadre de l'annonce du recrutement de 2500 fonctionnaires, nous avons noté qu'aucun de ces recrutements ne concernait le personnel technique. Le SNPPT FO a adressé un courrier à la Garde des Sceaux sur la nécessité de créer des emplois pour le personnel technique pour compenser les postes vacants et les départs massifs en retraite. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Pourtant, dans l'exercice des missions de sécurité,

et notamment s'agissant des dispositifs techniques et diverses procédures à mettre en place, le recrutement de personnels techniques ne serait-il pas utile ? Face à la montée des effectifs en détention, les personnels techniques sont amenés à produire tous les jours davantage : pourquoi refuser les recrutements de personnels techniques qui permettraient de décharger les agents actuellement en poste ? Ces agents sont en plein surmenage et sont complètement démotivés par l'éternelle absence de reconnaissance de leur administration.

Nous souhaitons aussi vous faire part des inégalités de traitement rencontrées par les Directeurs Techniques travaillant en établissement pénitentiaire à qui il est demandé de monter des permanences de direction. Ils sont les seuls personnels de l'équipe de direction logés en COP-A. Pourtant, la fréquence des tours de permanence qui leur est imposée est identique à celle des DSP et des attachés bénéficiant d'un logement en NAS : quelle injustice ! Le SNPPT FO tient à rappeler qu'initialement la COP-A est attribuée en vue de la réalisation d'une astreinte technique et non d'une astreinte de direction. Aussi, lorsque les directeurs techniques sont intégrés à part entière dans les équipes de direction montant des permanences, alors même qu'ils ne bénéficient pas des mêmes conditions de logement que les autres membres de l'équipe, nous demandons à ce que l'agent bénéficie soit d'un logement en NAS, soit d'une fréquence de permanences moins élevée afin de compenser l'inégalité de traitement.

**Pour le Bureau National du SNP PT Force ouvrière,
Les représentants Force Ouvrière en CAP de Directeur Technique**